

**Conférence africaine sur l'intégration des langues et cultures africaines  
dans l'éducation  
(Ouagadougou, Burkina Faso, 20-22 janvier 2010)**

**PROJET DE COMMUNIQUE**

**PREAMBULE**

Nous, ministres et représentant(e)s des ministres de l'éducation réunis à Ouagadougou du 20 au 22 janvier 2010 pour participer à la Conférence africaine sur l'intégration des langues et cultures africaines dans l'éducation, co-organisée par le ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso, l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), avec le soutien du Fonds de développement des programmes de l'éducation (EPDF) de l'Initiative accélérée de l'EPT (FTI) et de la GTZ (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit) au nom du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne,

- Conscients de l'engagement des chefs d'État et de gouvernements de l'Union africaine de faire de l'éducation un secteur prioritaire pour le développement de notre continent ;
- Affirmant que l'éducation est à la fois un droit humain fondamental et un investissement qui renforce chez les individus la connaissance, les valeurs et les compétences dont ils ont besoin pour pouvoir faire des choix et déterminer leur avenir tout en favorisant les conditions du développement socio-économique ;
- Convaincus que le recours aux langues et cultures locales contribue à l'accès de tous et de toutes à l'éducation et à l'amélioration significative de la qualité des enseignements/apprentissages ;
- Reconnaissant que la promotion des langues et cultures africaines est un facteur de cohésion sociale au niveau national et d'intégration au niveau régional et continental ;
- Réaffirmant notre engagement aux idéaux de l'Union africaine énoncés dans le Plan d'action linguistique pour l'Afrique et la Charte de la renaissance culturelle de l'Afrique, tous deux adoptés par les chefs d'Etat de l'Union africaine en janvier 2006 à Khartoum ;
- Considérant le Plan d'action de la Deuxième décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015) ;
- Réaffirmant également notre engagement aux objectifs de développement du millénaire (ODM) et à ceux de l'Education pour tous (EPT) ;
- Considérant les recommandations de la huitième conférence des Ministres de l'éducation des Etats membres d'Afrique (MINEDAF VIII) visant le changement et l'amélioration du statut de la langue nationale au sein d'une politique linguistique conçue de manière réfléchie et ancrée dans un cadre légal ;
- Reconnaissant que la transformation des sociétés africaines en vue d'un développement économique et social juste, durable et équilibré, passe nécessairement par l'intégration des langues et cultures africaines dans les systèmes éducatifs africains ;

Recommandons ce qui suit :

Actions à prendre par les gouvernements

- Assurer, au niveau des différentes instances décisionnelles et consultatives de chaque pays, la dissémination et l'appropriation des contenus du guide de politique élaboré et adopté lors de la Conférence africaine sur l'intégration des langues et des cultures africaines dans l'éducation ;
- Mettre en œuvre, au niveau de chaque pays, les orientations du guide politique ;
- Faciliter l'organisation de partenariats avec les chercheurs, la communauté éducative et entre les secteurs public et privé afin de promouvoir l'intégration des langues et cultures africaines dans l'éducation ;
- Attirer l'attention des partenaires de l'EPT – notamment celui du Groupe de haut niveau – sur la priorité à accorder à l'intégration des langues et des cultures africaines dans l'éducation ;
- Mettre en place des pôles de qualité inter-pays (PQIP) sur l'éducation multilingue ;
- Mobiliser, à travers l'Académie africaine des langues (ACALAN), les communautés économiques régionales (CER), pour la mise en œuvre du guide de politique et l'élaboration d'une stratégie de promotion des langues transfrontalières ;
- Mettre à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine (COMEDAF) la question de l'intégration des langues et des cultures africaines dans l'éducation ;

Actions à prendre par l'ADEA, l'UNESCO (UIL et BREDa) et le ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso

- Assurer le suivi des recommandations de la conférence ;
- Accompagner la mise en œuvre des dispositifs du guide de politique à travers les mécanismes des pôles de qualité inter-pays ;
- Assurer la veille et le suivi de la mise en œuvre des dispositifs du guide de politique par les Etats, en collaboration avec ACALAN, UIL et le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (BREDa) ;

Actions par les partenaires techniques et financiers

- Accompagner la mise en œuvre de politiques visant l'intégration des langues africaines dans l'éducation et l'opérationnalisation des dispositifs du guide de politique ;
- Mobiliser des ressources à cette fin.

**Ouagadougou, le 22 janvier 2010**